



## **Programme de formation CACES® PEMP (nacelle) R486**

« La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate... » - Art. R4323-55 du Code du Travail

### **Durée de la formation**

2 jours soit 14 heures (personne expérimentée) ou 3 jours soit 21 heures (personne débutante)

### **Personne concernée**

Toute personne appelée à utiliser de façon habituelle ou occasionnelle une PEMP, **dont l'aptitude a été reconnue par la Médecine du Travail**

### **Pré-requis**

- Présenter les aptitudes médicales requises
- Etre âgé au minimum de 18 ans
- Chaque stagiaire devra être équipé d'une tenue de travail adapté, de chaussures de sécurité, de gants, casque et harnais de sécurité.

### **Effectifs**

La formation s'adresse à un groupe de 1 à 6 personnes maximum.

### **Moyens pédagogiques**

- Salles de cours avec équipement audiovisuel et rétroprojecteur
- Un local permettant de changer de vêtements, préchauffé en hiver
- Des sanitaires hommes et femmes séparés
- Atelier avec aire d'évolution

### **Objectifs**

Etre capable de conduire en sécurité une PEMP.

- Se préparer au test CACES ou à l'examen de conduite organisé par l'employeur
- Obtenir la délivrance de l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur

### **Programme théorique**

#### **LA SECURITE**

- Importance et coûts des accidents du travail
- Les responsabilités
- Prévention des accidents du travail

#### **TEXTES RELATIFS AUX PLATES FORMES ELEVATRICES DE PERSONNES**

- article R.233-13-19 du code du travail - arrêté ministériel du 2 décembre 1998 - recommandation CNAM R 386 : différentes catégories de PEMP, tests, CACES, validité - référentiel INRS ED 904

### **PLATES FORMES ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNES**

- Définitions
- Différents types
- Les différents mouvements
- Technologie et terminologie
- Les dispositifs de sécurité

### **REGLES DE CONDUITE ET DE SECURITE RELATIVES AUX PLATES FORMES ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNES**

- Règles de stabilité
- Principales causes d'accidents
- Mise en œuvre
- Risques liés : à l'activité en plate-forme de travail, à la conduite, à l'environnement
- Optimisation des mouvements
- Contrôles et vérifications
- Transfert sur voie publique ou sur porteur
- Utilisation des équipements de protection individuelle

### **SIGNALISATION ET BALISAGE DE CHANTIERS**

- En entreprise
- Sur voie publique

## ***Programme pratique***

### **ENTRAINEMENT A LA CONDUITE**

- Prise en main de la PEMP et des commandes
- Adéquation
- Vérifications de début de poste
- Les gestes de commandement
- Mise en station
- Balisage et signalisation
- Circulation en ligne droite, en slalom en marche avant et marche arrière sur différents sols
- Circulation avec mouvements simultanés de la plate-forme de travail
- Déplacement le long d'une surface verticale plane, au-dessus et au-dessous d'une surface plane
- Effectuer les manœuvres de secours
- Maintenance 1er niveau
- Vérifications de fin de poste

## ***Tests CACES théorique et pratique***

Conformément à la recommandation R486, contrôle des connaissances et savoir faire du candidat

## ***Validation de la formation***

En application de la recommandation R486, chaque candidat ayant satisfait aux tests théoriques et pratiques se verra délivrer un **Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®)**. Les tests sont réalisés par ENCARNA FORMATION certifié testeur CACES® en R486 par DEKRA sous le numéro D-607-04

## ***Validité***

La durée de validité du titre CACES® R486 est de 5 ans